

BURKINA FASO

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !



78^{EME} ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

Genève, du 19 au 27 mai 2025

DECLARATION DU BURKINA FASO sur le sous-point intitulé :
Standardisation de la nomenclature des dispositifs médicaux

*PILIER 1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de
la couverture sanitaire universelle*

**POINT 13 : Le point sur les questions examinées par le Conseil
exécutif**

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe africain.

Ma délégation félicite le Directeur général de l'OMS pour son rapport et salue la tenue de ce débat.

Conscient de l'importance des définitions harmonisées dans la mise en place du système de réglementation des dispositifs médicaux (DM), le Burkina Faso s'est inscrit, avec ses pairs de l'UEMOA, dans la dynamique communautaire d'utilisation des définitions élaborées dans cet espace commun.

Ainsi, mon pays a enregistré des progrès notables, parmi lesquels :

- l'internalisation de la Décision n°03/2022 du 24 juin 2022 portant adoption des lignes directrices relatives à l'harmonisation de la réglementation des DM dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- l'homologation et le contrôle post-marketing des DM ;
- l'existence d'une vingtaine d'experts formés sur les DM au Burkina Faso ;
- l'existence d'une Commission nationale d'évaluation des produits de santé ;
- l'existence d'un Comité d'experts en charge de l'évaluation des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des DM ;
- l'existence au Burkina Faso d'un cours international certifiant sur les DM.

Pour terminer, ma délégation exhorte l'OMS à œuvrer à une meilleure accessibilité à sa plateforme d'information sur les DM (MeDevIS) et à envisager des formations sur les systèmes de nomenclature [GMDN](#) et [EMDN](#) au profit des pays en développement.

Je vous remercie.

P.S. : 2mn